

## Introduction à la déposition de Bérenger Brousse

Bérenger Brousse est le troisième déposant de ce registre. Il comparut à trois reprises devant le tribunal inquisitorial : Le 4 et 20 décembre 1299 et le 14 février 1300. La première fois, il nia en bloc toute participation avec l'hérésie, mais après quinze jours de cachot, probablement très éprouvant, il reconnut sa participation à la réunion au colombier de Raymond Calvière et donne seulement quatre noms : Raymond Augier, Guiraud Delort, Raymond Calvière et Guillaume de Maurian. À cette date, ces personnes sont de toute façon déjà compromises par leur propre aveux ou par les aveux des autres déposants.

À sa troisième comparution, il compléta son premier aveu en nommant trois autres personnes qui avaient été présentes à la réunion précédente : Jean Baudier, Gaillard France et Guiraud Auster. Mais comme les autres, ils étaient déjà connus par les inquisiteurs et Bérenger resta encore loin du compte. Nous savons par les autres dépositions que bien plus de personnes que cela se rendirent au colombier de Raymond Calvière pour écouter le prêche de Raymond Delboc et de Raymond Didier. Ensuite, il reconnaît avoir participé à une autre réunion, probablement sur l'insistance des inquisiteurs qui le questionnaient de manière allusive sur ce point. Nous le pensons parce qu'il feint de ne plus se rappeler de la date de la réunion en question, cherchant sans doute à éviter une maladresse en dénonçant une autre réunion que celle que les inquisiteurs faisaient allusions. Bérenger Brousse en avait tant faites ! Cet aveu le contraignit à donner cinq noms supplémentaires, peut-être toujours sur les allusions insistantes des inquisiteurs : Raymond Constans, Pierre Taillefer, Guillaume Golfier, Ysarn Col et Ysarn Rainaud. Comme les autres, ces personnes sont déjà connues et Bérenger Brousse n'en dira pas plus.

Le total des aveux de Bérenger Brousse sont bien maigres. Il reconnaît avoir participé à deux réunions et compromet douze personnes, mais celles-ci étaient déjà connues des inquisiteurs et même déjà arrêtées et détenues. Pourtant, son nom apparaît dans la plupart des autres dépositions et les faits qu'ils rapportent à son sujet ne peuvent laisser aucun doute sur son engagement dans le catharisme. Il fut un grand croyant, d'ailleurs sa déposition l'atteste par son mutisme même. Son mutisme, dut lui coûter cher, mais nous savons seulement qu'il fut condamné au mur, sans autre précision.

Bérenger Brousse était un des riches marchand d'Albi. Il fut consul pendant six ans sous l'épiscopat de Bernard de Castanet. Une première fois en 1285, puis cinq années à la suite, de 1293 à 1297. C'est au cours de sa dernière année comme consul qu'il participa à l'affaire des arbres abattus et des vignes coupées aux abords du couvent des frères Prêcheurs<sup>1</sup>.

Par ailleurs la famille Brousse, est bien connue, elle s'était déjà distinguée en dans l'affaire Arnaud Cathala, inquisiteur, qui fut maltraité au cours d'une émeute à Albi en 1234<sup>2</sup>. Il s'agissait d'Adhémar Brousse qui avait participé activement à cette émeute en frappant violemment cet inquisiteur. Nous savons également par le procès de 1286 que cet Adhémar avait été consolé à sa mort vers 1278 et que son épouse l'avait été aussi deux ans plus tôt<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir sur ce point Jean-louis Biget, *Un procès d'inquisition à Albi*, Cahier de Fangeaux N° 6, *Le Credo, la Morale et l'Inquisition*, Privat Éditeur, Savardun, 1971, pp. 325 et 326.

<sup>2</sup> Voir Jean Duvernoy, *Chronique de Guillaume Pelhisson*, Ousset, Toulouse, 1258, p. 45.

<sup>3</sup> Voir Ms. Lat. 12856, f° 59 r° et 37 v°.